

SNEP

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public - FSU

LE MAG

N° 906 - 19 FÉVRIER 2014

Une profession
mobilisée
sur son métier



Dossier

Notre santé au travail

Et pendant ce temps là

Égalité : les chiffres sont terribles ! Les 85 personnes les plus riches au monde possèdent autant que les 3,6 milliards d'êtres humains les plus pauvres. Il est vraiment temps que ce monde change. Ah ça ira, ça ira, ça ira...

Capital : l'INSEE (source 2012) estime que le coût du capital est de 298,6 milliards d'euros. Versements des dividendes, des commissions aux banques, charges financières des intérêts, etc., voilà leurs coûts exacts. Et dire que certains osent prétendre que c'est le travail qui coûte cher !

SDF : le nombre de sans-abri a augmenté de 50% depuis 2011 pour atteindre le chiffre de 141 500 personnes, dont 30 000 enfants début 2012. En décembre 2013, 43% des sans-domicile-fixe qui ont composé le 115 (numéro d'urgence pour les places d'hébergement) n'ont pas obtenu de place à Paris, 61% en province. Enfin, il paraît que le prix des logements baisse.

Augmentation : 74% d'augmentation de salaire en 2013... Le PDG de JP Morgan Chase (la plus grande banque américaine), malgré les déboires judiciaires de sa banque, a vu le conseil d'administration lui accorder la somme totale de 20 millions de dollars, dont 18,5 millions en actions. La banque qui a accepté de payer 2,6 milliards de dollars pour arrêter les poursuites dont elle faisait l'objet, a vu son bénéfice annuel dégringoler de 16% et le chiffre d'affaires accusé un recul de 2%...

Ce qui est étonnant, c'est qu'avec ce type d'éléments on explique doctement aux salariés qu'il est impossible d'augmenter leurs salaires. Mais sans doute ne le valent-ils pas ?

Licenciements : Airbus Group (ex EADS) va bien ! Résultats en hausse de 36%, carnets de commandes archi pleins, etc. C'est donc uniquement pour augmenter les dividendes versés aux actionnaires que le patron, T. Enders a décidé de supprimer 5 800 emplois ! Comment ça, méthode de voyou ?

Unis contre l'extrême droite, pour le progrès social et l'égalité des droits

Le 29 janvier, plus de 600 syndicalistes se sont réunis pour travailler lors de 8 ateliers thématiques (Cf. bulletin 905 p.2).

Cette initiative inédite s'est terminée par un meeting au cours duquel les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et Fidl ont lancé un appel national pour faire face à l'extrême-droite.

Ceci dans un contexte européen et français où l'extrême droite tente de banaliser ses propos et ses pratiques xénophobes, homophobes, sexistes, racistes et antirépublicaines.

Car ces idées pèsent et impactent de plus en plus le monde du travail et l'ensemble de la société. Le mouvement syndical est concerné et doit prendre ses responsabilités face à l'absence d'alternatives à la crise, à l'aggravation de la situation sociale subies par le privé comme par le public, mais aussi par les chômeurs, les jeunes et les retraités. Tout ceci fournissant un terreau pour l'extrême droite.

C'est le sens de la campagne que lancent ces 6 organisations contre l'imposture sociale de l'extrême droite. Elle s'inscrit dans le prolongement de l'appel « *La préférence nationale n'est pas compatible avec le syndicalisme* », de mars 2011.

Les 6 organisations, appellent toutes les organisations syndicales à rassembler leurs forces contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques, à les retrouver pour poursuivre cet engagement.

Message à la Fédération de HandBall

Le SNEP-FSU salue la belle quinzaine danoise du handball masculin, ponctuée par une finale extraordinaire, dimanche dernier, de l'équipe de France. C'est une nouvelle confirmation de la constance depuis de nombreuses années des résultats des équipes de France de handball, tant féminine que masculine, dans les différents championnats (Europe, Monde et JO) auxquels ils et elles participent.

Les enseignants d'EPS, de par les conditions concrètes d'exercice de leur métier, ont eu de tout temps un lien privilégié avec l'activité handball,

tant en cours d'EPS qu'à l'UNSS, ainsi qu'une implication réelle et reconnue en club.

Notre coopération récente pour réaliser le « *Contre Pied handball* » révèle de possibles et fructueuses réflexions communes sur le handball qu'il faudra sans aucun doute poursuivre.

La gestion des renouvellements d'effectifs en termes de générations, est également remarquable et cela est à mettre au crédit, et des joueurs, et de leur encadrement.

Qu'ils en soient tous félicités.

Le secrétariat national du SNEP-FSU

Janvier 2014 : un mois bien rempli !

Traditionnellement consacré aux vœux des institutions, le mois de janvier a vu la présence du SNEP à plusieurs d'entre eux : MEN, MJS, PEEP, PCF, Front de Gauche.

Les audiences ont été nombreuses : 4 au ministère de l'éducation nationale (7, 16, 28 et 31 janvier) sur la circulaire sport scolaire, sur les équipements, sur la composition des futures commissions administratives paritaires ; 2 au Conseil Supérieur de l'Éducation (8 et 15 janvier), 1 sur la pénibilité (le 9), 1 avec l'Inspection Générale EPS sur les questions corporatives (le 9).

S'y ajoutent la tenue des instances : CHSCT (le 7), CSE (le 16) CTM Sport (le 21), CAPN Agrégés (le 23).

Le SNEP a également participé à différentes initiatives : stages FSU (formation des enseignants les 8 et 9 ; Europe le 23) ; intersyndicales (sport le 9, LP les 6 et 22) ; séminaire des cadres UNSS (le 15) ;

la journée de mobilisation contre l'extrême droite (le 29).

Enfin, le SNEP a été l'organisateur de plusieurs initiatives : journées pédagogiques du SNEP Versailles à Orsay sur la réussite de tous dans les APSA (17 et 18) ; débat rythmes scolaires (le 23) ; colloque au Sénat Égalité (le 24).



Brèves	2
Édito	3
Actualités	4
Focus	6
Les textes officiels de l'EPS : inadaptés !	
Vie syndicale	7
Rencontres autour de l'EPS et du sport scolaire	
Pénibilité du métier : témoigner !	
L'EPS au Sénat	
Histoire	8
L'arythmie des rythmes scolaires	
Dossier	9
Risques du métier : jouons collectif	
État des lieux	10
Quelles aides, quand j'ai des problèmes de santé?	11
Mieux vaut prévenir que guérir	12
Le droit de retrait	13
Formation des personnels et santé	13
Se battre pour exister, c'est de la pénibilité psychologique!	14
Quand la qualité des équipements et matériels améliorent la santé!	15
Sécu : solidarité contre « marché de la santé »	16
La santé, un investissement rentable.....	16
Question de métier	
Accident de service : j'ai besoin d'un décodeur	17
Vie de l'EPS	
Le collège fait son cirque	18
Jaurès à vélo	19
L'autre vie des profs d'EPS	
élu municipale	18
Idées en mouvement	
L'évaluation certificative en question	20
La formation aux métiers du sport : une question centrale pour son statut social et culturel	22
J'ai lu, j'ai vu	23

Offensifs contre l'obscurantisme

Ces dernières semaines, se sont multipliées des initiatives portées par des forces ultra-réactionnaires dont certaines se réclament ouvertement de la droite la plus extrême. Propagation d'affabulations et de mensonges les plus divers concernant notamment le travail pédagogique visant à l'égalité filles / garçons à l'École, en le confondant volontairement avec une pseudo « théorie du genre » nullement prise en compte dans le système éducatif ; SMS et courriels affirmant par exemple que les professeurs d'école avaient « pour mission nouvelle d'apprendre la masturbation aux élèves de maternelle », avec pour but d'affoler des parents d'élèves susceptibles d'être sensibles aux outrances et autres affirmations mensongères. C'est aussi la relance de l'action contre le mariage pour tous et la PMA, mais aussi, s'appuyant sur les décisions du gouvernement espagnol, la remise en cause du droit à l'avortement.

Les tenants d'une France identitaire, traditionaliste, réactionnaire, refusant la raison et les principes même d'égalité, réactivent les bas instincts en créant des peurs irrationnelles.

Jamais depuis 1945 ces forces n'avaient engendré une telle logique d'obscurantisme et de recherche de boucs émissaires. Ces ressorts nous ramènent aux années 30 quand le mouvement social avait dû se mobiliser très puissamment pour mettre en échecs « Croix de feu », « Camelots du roi » et autre « Action française » qui attaquaient la République et ses fondements.

Comme à l'époque, la montée des pulsions ultra réactionnaires se nourrit d'abord de l'accroissement de la crise économique et sociale et de la détresse qu'elle produit notamment dans les classes populaires.

Notre rôle de force syndicale, attachée à la transformation sociale progressiste, est de ne pas laisser faire, de dénoncer mais aussi et surtout de répliquer, de combattre partout et toujours les cris de haine racistes, antisémites, sexistes, homophobes, et sans relâche de participer à la construction d'alternatives.

C'est ainsi que le SNEP-FSU vient de réaliser un colloque sur l'égalité filles/garçons en EPS et dans le sport, de participer à la journée de mobilisation contre l'extrême droite du 29 janvier à l'initiative de CGT, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL, de manifester le 1^{er} février pour le droit à l'avortement. Et c'est aussi par l'action pour des alternatives économiques et sociales, remettant en cause les choix actuels du gouvernement, qui par leur proximité et leur continuité avec ceux de la majorité précédente, entraînent incompréhension, déception et désespérance.



Cela nécessite de la détermination, et nous n'en manquons pas. La préparation du congrès du SNEP-FSU est un moment fort pour débattre de ces questions. N'hésitez pas à venir y donner votre avis et y construire collectivement nos positionnements, propositions et actions.

Serge Chabrol, Secrétaire général, 3 février 2014

SNEP : Hebdomadaire du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

Directeur de publication : Serge Chabrol • Imprimerie SIPÉ 91350 Grigny • CPPAP 0614 S 07009

Conception graphique : Cyrille Fourmy • Couverture : Hélène Cohen-Solal • SNEP 76 rue des Rondeaux - 75020 Paris - Tél. 01 44 62 82 10 - Fax 01 43 66 72 63 - CCP SNEP 10 755 20 Z PARIS - E. Mail : snep@snepsu.net - Site Internet : http://www.snepsu.net • Prix au n° : 2,29 € • Abonnement : 60 €

Publicité : COM D'HABITUDE - Clotilde Poitevin-Amadiéu - Tél. 05 55 24 14 03 - E. Mail : clotilde.poitevin@comdhabitude.fr

ÉQUIPEMENTS

Une nouvelle très grande salle à Morlaix (29) qui fera référence

Un espace sportif multifonctionnel d'envergure a été inauguré à Morlaix le 11 janvier 2014 : un plateau de 44 m x 32 m et une structure d'escalade autonome de 500 m². Il a donné lieu à une concertation approfondie avec les futurs usagers dont le SNEP FSU qui aura été l'une des principales chevilles ouvrières du projet.

Cette salle servira de **nouvelle référence nationale en matière d'équipements pour l'EPS**. Elle répond à l'ensemble des préconisations du référentiel « grandes salles » du SNEP FSU (en ligne sur le site) au plan de sa fonctionnalité : localisation, tracés, aménagements, espaces complémentaires, éclairage, thermique, acoustique.

Le 23 janvier, le SNEP de l'académie de Rennes et Martine Le Ferrand responsable nationale ont rencontré les élus de Morlaix pour exprimer leur satisfaction : une note de la salle de 20/20 et l'attribution d'un CARTON VERT. > Olivier BIOTTEAU



DOSSIER MÉTIER

Deux exigences du SNEP prises en compte

Le Ministère a rendu public le 12/02 l'état des fiches métiers sur les enseignants de second degré (voir site), fiches qui seront la base de la réécriture des décrets de 50.

Le SNEP est intervenu régulièrement, jusqu'au 10/02 où il était reçu par le cabinet, pour porter ses revendications.

Au-delà de ce qui concerne l'ensemble des enseignants de second degré, et après que nous ayons obtenu la confirmation de la coordination EPS et de la coordination de district UNSS, nous avons des revendications spécifiques (voir courrier au ministre du 20/01). Deux d'entre elles ont été partiellement prises en compte :

Nous réclamions la pondération prévue (sauf pour l'EPS) pour enseignement en 1^{ère} et term. de lycée général ou technologique et nous réclamions l'indemnité pour CCF en LP. Le MEN propose que les enseignants d'EPS bénéficient d'une indemnité « pour au moins 6h d'enseignement devant les classes de première et terminale générales, technologiques et professionnelles et les classes de terminale CAP ». C'est là une avancée notable pour les enseignants d'EPS, puisque rien n'existait auparavant, avancée à mettre à l'actif des pressions exercées par le SNEP-FSU avec la profession (Cf. la pétition).

> serge.chabrol@snepfusu.net

Le bon rythme, c'est « plus et mieux d'école » !

Le SNEP-FSU a réuni le 23 janvier 2014 une quarantaine d'acteurs impliqués dans la nouvelle organisation du temps scolaire du premier degré : SNUipp, EPA, FCPE, PEEP, Francas, USEP, UNSS, FNOMS, CNOSF, Institut FSU, ainsi que des élus. L'enjeu était de partir de la question spécifique de l'EPS, du sport scolaire et des pratiques péri et extra scolaires, pour interroger cette réforme qui, au nom de la complémentarité, continuité éducative, ou cohérence entre scolaire et périscolaire, génèrent des situations inquiétantes :

Le risque d'une « déscolarisation » de l'EPS existe (les ateliers sportifs périscolaires tenant lieu d'EPS), tout comme celui d'une « scolarisation » du périscolaire, qui perdrait sa spécificité récréative.

Les horaires des « ateliers rythmes » chevauchent le temps scolaire des collèges et lycées et génèrent des concurrences sur les équipements dont l'obligation scolaire pâtit.

Le SNEP a plaidé pour que chaque lieu concerné (école, périscolaire, clubs) joue spécifiquement son rôle, sans confusion, et qu'un forfait USEP soit proposé à tous les professeurs d'école volontaires.

La réforme est censée s'appliquer à la rentrée 2014. Le SNEP-FSU propose des outils d'analyse sur son site*, appelle à débattre de solutions alternatives qui s'attaquent réellement à l'échec scolaire d'une part et au développement d'une politique éducative locale la plus riche possible d'autre part, avec bien entendu une égalité sur le territoire et des animateurs qualifiés.

> claire.pontais@snepfusu.net

*dossier spécial, rubrique « secteur éducatif »

STAGES-SÉJOURS DES RETRAITES

ANTIBES : 15 au 22 juin 2014 = 6 places

LA LONDE : 1^{er} au 8 juin 2014 = 3 places

CORREZE : 26 septembre au 3 octobre 14 = 10 places
(Le séjour prévu du 12 au 19 octobre est avancé)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le processus de libéralisation de la recherche s'affirme de plus en plus

L'interview croisée de la ministre de l'ESR avec M Gattaz du Medef dans le journal les Echos du 9/12/2013, où est affirmée la convergence de point de vue sur un enseignement supérieur au service du monde économique et l'interview de la Ministre dans le même journal du 23/01/2014 où elle dit que les universités doivent devenir « des centres de coûts et de profits » et que les droits d'inscription n'augmentent pas pour « ...l'instant... », confirment ce processus.

Pour avancer dans cette voie, le gouvernement doit aussi s'attaquer à la démocratie universitaire qui reste un lieu de résistances.

Ainsi, un projet de réforme veut mettre en œuvre la fusion du CNESER (conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) et du Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT) prévue par la loi LRU-Fioraso du 22 juillet 2013.

Ce projet de réforme affaiblit considérablement les fonctions démocratiques et scientifiques que remplissaient ces deux instances. Le ministère envisage de substituer au scrutin proportionnel direct de listes pour l'élection nationale du CNESER, un système de « grands électeurs » issus

des nouveaux conseils centraux des universités (ou des Communautés d'universités et d'établissements).

La désignation à deux niveaux, telle l'élection du Sénat, favorise les notables et les conservateurs en supprimant les points de vue les plus critiques vis à vis des pouvoirs en place.

La réforme du CNESER a donc aussi pour but de renforcer encore plus le pouvoir des présidences d'université.

Ce projet vient se mettre en cohérence avec la mise en œuvre des Communautés d'universités et d'établissements (CUE), elles-mêmes assujetties à la régionalisation forcée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Ce gouvernement poursuit le travail de dénationalisation de l'ESR et sa « territorialisation » au service de l'attractivité et de la compétitivité de ces territoires multi-formes (grandes régions et métropoles). La marchandisation de la connaissance au service de l'utilitarisme économique est dangereuse. Avec la FSU, porter un projet alternatif de démocratisation et d'émancipation de l'ESR devient urgent.

> pascal.anger@snepfsu.net

JO DE SOTCHI :

Le SNEP-FSU interpelle le gouvernement, le CNOSF et le CIO

Au constat que la préparation des Jeux Olympiques de Sochi, dans de multiples aspects, entre en conflit avec les valeurs démocratiques et émancipatrices que nous voulons voir porter à tous les niveaux dans la pratique du sport et dans ses conditions de mise en œuvre, le SNEP-FSU a écrit à madame la ministre du MSJEPVA avec copie au président de la république et au premier ministre.

Nous avons aussi écrit au Président du CNOSF et à nos trois représentants nationaux au CIO (M. Killy, M. Drut et M. Estanguet)*. Nous demandons à ce que le gouvernement, le CNOSF et les personnalités françaises au CIO interviennent avec des prises de positions fortes et dénoncent des éléments inacceptables

de la situation (en particulier le non respect de la Charte Olympique).

Nous demandons aussi qu'une réflexion et des actions au plan international, entre toutes les parties concernées (États, mouvement sportif,

partenaires) soient engagées pour que les conditions d'organisation et de compétition des événements sportifs internationaux soient revues afin que soient garantis à la fois une pratique sportive humaniste, démocratisée, émancipatrice mais aussi le respect de règles décentes aux plans humain, économique, social et écologique. La France s'honorerait à lancer une initiative en ce sens.

Le SNEP-FSU n'a pas fait le choix, d'un appel au boycott mais cela ne l'empêche pas de dénoncer l'ensemble des éléments inadmissibles dans l'organisation et la réalisation de ces Jeux. Il est nécessaire de critiquer et d'agir pour que puisse s'exprimer véritablement l'amitié et la solidarité entre les sportifs et les peuples. Il faut maintenir la pression et les critiques si nous voulons que les choses changent.

> pascal.anger@snepfsu.net

* vous retrouvez ces courriers en intégralité sur notre site (<http://www.snepfsu.net/mjs/lettre/29jan14.php>).



Les ESPE, au-delà de l'affichage, des mobilisations

Les discours des ministres, qui affirment que les ESPE sont une réussite (avant d'avoir commencé) ne font que générer découragement et méfiance. Au-delà des discours d'affichage, la réalité des ESPE, c'est en ce moment 4 pétitions locales : une sur les conditions de stage scandaleuses (Créteil), une sur la formation insuffisante (Le Mans), une sur la menace de fermeture d'un site (Chartres) et une sur la démocratie mise à mal (Bordeaux) où l'élection du nouveau directeur s'est fait contre l'avis unanime des représentants des personnels. Ces différentes actions reflètent un malaise général. Des représentants d'étudiants et de formateurs FSU l'ont dit à V.Peillon lors de sa venue à Poitiers. En effet, l'amélioration de la formation est difficilement envisageable à cause d'un mi-temps en responsabilité, trop lourd*, incompatible avec l'année de M2, qui ne laisse pas de place à la recherche, et qui ne permet pas une forte liaison ESPE- terrain, puisque les tuteurs ne sont ni formés et ni déchargés dans le second degré. Les personnels sont, dans bien des cas, écartés du dialogue qui se joue désormais entre direction d'ESPE, université et rectorat, sans pouvoir peser sur les décisions qu'ils devront mettre en œuvre. La réussite des ESPE ne peut se satisfaire de bonnes intentions, elle demande des moyens. La FSU lance une pétition pour demander des mesures immédiates : un tiers temps devant élèves maximum pour tous les admis, y compris ceux du 2013-bis, des compléments de formation en T1 et T2, et la possibilité, partout, de re-préparer le concours dans de bonnes conditions (notamment avec des parcours spécifiques, le rétablissement des aides spécifiques supprimées cette année, des pré-recrutements); une formation et des décharges pour les tuteurs; une amélioration des conditions de travail et de concertation des formateurs.

> claire.pontais@snepfsu.net

*en EPS, le mi-temps proposé est de 9h+1h d'AS. Le SNEP-FSU a protesté et demandé à minima 7h+3h d'AS indivisible (voir lettre au ministre sur le site).



Les textes officiels de l'EPS : **inadaptés !**

Le SNEP-FSU a mené entre le 4 novembre et le 20 décembre 2013 une enquête sur les programmes. Avec 4 000 retours, la crédibilité des résultats ne peut être remise en cause. Quelles premières conclusions tirer ?

Le Conseil Supérieur des Programmes a été mis en place au mois d'octobre 2013. Il travaille actuellement sur le futur « socle » et sur la réécriture des programmes scolaires. Il y a une nécessité qui est difficilement discutable : l'école française génère des inégalités, comparativement plus que dans d'autres pays, même si elle reste globalement dans la moyenne de l'OCDE.

La dernière politique scolaire en date, celle du socle, a échoué dans un embrouillamini notionnel, rejetant soi-disant les disciplines (en tout cas certaines comme l'EPS), pour promouvoir des « piliers » qui masquaient mal en fait un renforcement de la hiérarchie des savoirs, mêlant la sauce européenne à des ingrédients non contrôlés (le livret de compétences). Bref, un naufrage politique et intellectuel que le gouvernement actuel n'a pas eu la bonne idée de remettre en cause sur le fond.

Le SNEP-FSU, fort des expériences passées où malheureusement les bilans ont été absents des réflexions pour la construction de nouveaux programmes, a mis en œuvre une grande enquête pour mesurer l'impact et les usages que font les enseignants d'EPS des programmes et des référentiels de certification.

Une profession mobilisée sur son métier

4 000 réponses de collègues, syndiqués ou non, en un peu plus d'un mois ont été reçues, ce qui montre l'implication de la profession sur le dossier des textes encadrant la pratique de l'EPS et le rapport étroit que le SNEP-FSU entretient avec la profession. Car ce sont donc plus de 10% de la profession, interpellée par le syndicat de l'EPS, qui donnent ici leur opinion sur leurs rapports avec les programmes et la certification. Aucune enquête à ce jour en EPS n'a réuni autant de monde.

Un décalage flagrant

Nous ne pouvons ici rentrer dans le détail des réponses. Vous trouverez les résultats détaillés sur www.snepfsu.net

Un des premiers constat sans appel est la perception du décalage entre les textes et le « terrain », la profession. L'enquête se terminait sur deux questions : pensez-vous que les textes officiels sont en phase avec le terrain, et pensez-vous que le point de vue de la profession est pris en compte ?

Pour la première question, seul un quart des enseignants jugent les textes en phase avec « le terrain », pour la seconde, ce sont seulement 16,24% des enseignants qui trouvent que le point de vue de la profession est pris en compte.

On ne peut que noter, a contrario des discours tenus par nombre d'inspecteurs, le décalage important entre l'administration et l'exercice du métier au quotidien. Le ressenti des enseignants, relayé depuis quelques années par le SNEP, est clair et net. Il semble que les conditions concrètes d'enseignement ne permettent pas de mettre en œuvre les programmes et les évaluations dans de bonnes conditions et avec le souci de l'égalité.

La question sur la prise en compte du point de vue de la profession révèle, quant à elle, un réel malaise. Seuls 15% des collègues se sentent entendus... On ne peut, sans même porter de jugement sur les programmes en eux-mêmes, travailler, réformer, faire progresser la discipline dans ces conditions. L'adhésion des enseignants est un enjeu, créer une dynamique, avoir une construction de textes qui agrègent la grande majorité des enseignants, se mettre au défi de la réussite de tous, est un objectif ambitieux et indispensable.

Cette enquête est un premier bilan : les enseignants d'EPS, dans leur grande majorité, trouvent que les textes officiels sont déconnectés du terrain, tout comme ils regrettent de ne pas être pris en compte en tant que professionnels, en tant qu'experts de l'enseignement. Il faut donc changer de méthode d'abord, de textes de références ensuite.

> christian.couturier@snepfsu.net

Journée « René Deleplace » 2014

Rencontres Praticiens / Chercheurs
Vendredi 21 mars 2014
ESPÉ d'Aquitaine Université Bordeaux 4

« Actualité des conceptions Deleplaciennes pour l'enseignement, l'animation, l'entraînement en rugby »

Pour tout renseignement :
<http://www.fndr.fr/226-3-journees-rene-deleplace>

Rencontres autour de l'EPS et du sport scolaire

Les 17 et 18 janvier, à l'initiative du SNEP-FSU Versailles, se tenaient pour la première fois dans notre académie « Les journées de l'EPS » au slogan ambitieux : « Tous capables... la réussite de tous dans les APSA en collège et lycée ».

Ces journées se proposaient d'aborder, dans notre discipline, les différentes problématiques issues de la réflexion sur la réussite physique et sportive à l'école. Ce sont près de cent participants (professeurs d'EPS, formateurs et une quarantaine d'étudiants M1 et M2) qui ont pris part aux débats prolongeant avec beaucoup d'enthousiasme les différentes interventions.

Jacotte Sels ouvrait ces rencontres en interrogeant la profession sur la question du sens à (re?)donner au métier d'enseignant d'EPS. Puis une table ronde avec Gilles Ulrich, Alain Becker et Denis Paget pour définir comment la réussite de tous pouvait correspondre au projet de notre école de demain ? La question posée par Alain Becker à la fin de son exposé donnait le ton pour l'après-midi consacré à des propositions de pratiques animées par des collègues formateurs FPC : « Et si l'EPS se confondait au final, un peu plus avec les APSA qu'elle choisit pour son enseignement ? » Collègues et étudiants STAPS ont questionné les pratiques professionnelles pour mieux appréhender l'activité des élèves en lien avec les contenus et supports pédagogiques.

La deuxième journée était plus particulièrement consacrée aux projets en EPS (enseignement d'exploration et complémentaire EPS au lycée de Maurepas, 3h en EPS obligatoire au lycée de Corbeil) et dans les AS (AS rugby pour les filles en lycée, une voie de réussite

originale, AS en collège et ses formations de jeunes officiels, et les APPN au travers d'une expérience de pratique du VTT en collège). Ces interventions venaient renforcer l'idée qu'une équipe d'EPS forte d'un projet élaboré en concertation, prenant en compte le souci d'adaptation aux différentes contraintes, était propice à l'atteinte de cet objectif de démocratisation de la réussite.

Une séquence interactive et originale animée par Bruno Crémonesi venait clore ce temps professionnel de haut niveau. En sollicitant les techniques argumentaires de chacun autour des problématiques de la formation initiale et continue, des programmes EPS et des pratiques physiques et sportives, ce dernier temps venait renforcer le militantisme des participants. Militantisme salvateur pour la profession et dont nos élèves en sont les premiers bénéficiaires face aux conceptions néo-libérales qui tendraient quant à elles, à réfréner l'engagement des enseignants en les isolant et en les privant d'une part de leur expertise professionnelle...

En rapprochant « l'universitaire » du second degré dans un contexte où s'organisent les ESPE, et en offrant aux collègues ce temps de formation propice à penser collectivement l'évolution de notre discipline, le SNEP-FSU Versailles a fait de cette première pierre posée, un grand coup à poursuivre!

> Eric Olivero, SNEP-FSU 91

Pénibilité du métier : témoigner !

Dans le cadre de l'agenda social, la Ministre de la Fonction Publique a ouvert une concertation sur « la prévention et la prise en compte de la pénibilité dans la fonction publique ».

Un premier travail d'identification doit permettre d'avoir « une connaissance précise des risques et facteurs de pénibilité auxquels les agents sont exposés ».

Le ministère entend reprendre la définition de la « pénibilité » comme

elle est décrite par le code du travail du privé pour l'appliquer aux fonctionnaires des trois versants de la fonction publique. Cette position est réductrice.

Le SNEP-FSU, qui participe aux rencontres avec la DGAFP, entend y porter ses revendications. Afin de faire comprendre et reconnaître les pénibilités spécifiques de nos métiers, nous entendons dévoiler, au-delà des données statistiques, les souffrances réelles des collègues.

Nous appelons donc, les collègues particulièrement touchés par tel ou tel aspect (accidents, dos, voix, auditions, stress, etc.) à témoigner des facteurs de pénibilité du métier auxquels ils sont confrontés au quotidien et de leurs conséquences.

Pour poster votre témoignage :
<http://www.snepfusu.net/sante/penibilite.php>

> alain.briglia@snepfusu.net

L'EPS au Sénat

Vendredi 24 janvier 2014, au Sénat, en pleine polémique sur la soi-disant théorie du genre initiée par des réseaux rétrogrades, le SNEP-FSU et le centre EPS & Société ont tenu un colloque qui a permis d'affirmer un projet politique et pédagogique fort, sur le thème de l'égalité.

ÉGALITÉE!

Initié suite à la parution du *ContrePied* égalité, il a réuni une centaine de participant-e-s : professeurs d'EPS, responsables d'associations, de parents d'élèves, chargés de missions à l'Education nationale, à la ville de Paris et au ministère des droits des femmes. Centré sur l'égalité Homme-Femme, en EPS et dans le sport, le colloque a mis à jour les liens avec les inégalités et les discriminations, comme le racisme ou l'homophobie. Ces mécanismes sont à l'œuvre et les enseignant-e-s que nous sommes ne peuvent les accepter.

Ce colloque, a questionné quelques idées reçues : l'idée d'une nature féminine immuable avec Murielle Salle, celle de « la fabrique des garçons » avec Sylvie Ayral. Des propositions concrètes, en EPS et dans un cadre interdisciplinaire, ont permis de dépasser le discours ou la simple critique. Cécile Ottogalli, historienne du sport, a rappelé l'histoire des femmes dans leur conquête du droit à pratiquer le sport, tous les sports, de la fin du XIX^e siècle à nos jours. Annick DAVISSE, pionnière en EPS sur le sujet, a clôturé ce colloque passionnant, en rappelant le rôle déterminant de la réflexion didactique pour chercher des solutions efficaces et non superficielles.

Ces journées de formation-débats doivent se multiplier. Des outils sont créés : un réseau de collègues que vous pouvez rejoindre, un court film pour introduire des débats, etc. À l'heure où l'égalité est un sujet politique majeur, le SNEP-FSU et le centre EPS & Société entendent apporter leur contribution dans ce combat quotidien. L'éducation reste le meilleur moyen, à long terme, pour changer l'ordre établi.

> claire.pontais@snepfusu.net

L'arythmie des rythmes scolaires



À un rythme plus ou moins régulier, la quasi-totalité des gouvernements depuis le début des années 80 ont cherché à rénover les « rythmes scolaires ». La chronobiologie a été presque toujours évoquée, tout comme la nécessité d'une meilleure articulation entre l'école et le hors école, conditions idéologiques préparant un déversement massif sur les communes et collectivités locales de certaines missions de l'école. « L'intérêt de l'enfant » est l'expression magique pour couvrir commodément les opérations.

1985, Circulaire Calmat-Chevènement

Le bulletin du SNEP n°226 du 10 janvier 1985 rend compte de la circulaire sur « l'aménagement du temps scolaire » dont l'objectif est de dégager localement du temps, pour « aménager des plages horaires où les enfants s'adonneront à des activités variées qu'ils pourront prolonger hors de la classe ». Le SNEP-FSU analyse : « la confusion s'installe progressivement entre les activités obligatoires, les activités optionnelles dans le temps scolaire, et les activités volontaires hors du temps scolaire ». Il propose : « Pour améliorer sensiblement les rythmes de l'ensemble des écoliers du premier degré, il faudrait que l'EN prenne des mesures pour encourager l'enseignement de l'EPS pendant tout le temps scolaire de l'école primaire où cet enseignement figure pour 5h dans les programmes. Mais pas dans la réalité ». Il poursuit « ces expériences pourraient s'avérer peu propice à l'initiative des maîtres puisqu'elles laissent penser qu'il faudrait des « animateurs » pour que l'EPS marche dans le primaire. »

Cette circulaire sera suivie par d'autres : contrat bleu Bergelin, circulaire Bambuck, opération Drut, autant de dispositifs qui remettent en cause l'unité d'un service public d'éducation au profit d'un partenariat toujours ambiguë.

1998 : Les contrats éducatifs locaux introduisent une confusion, nouvelle, entre le temps scolaire et périscolaire. Le SNEP-FSU réagit (bulletin n°565) : « Le temps libre ne doit pas compenser ce qui serait insuffisamment fait à l'école, ni proposer, sous prétexte que l'on s'adresserait à des groupes sociaux défavorisés, une « sous-culture » censée compenser leurs difficultés d'accès à la culture ». Avec sa Charte du XXIème siècle, Claude Allègre propose que les enseignants soient libérés pour « à tour de rôle, se former et se préparer à coordonner les divers intervenants qui interviendront dans l'école. ». Le SNEP-FSU propose alors une pétition avec le SNUipp intitulée « L'EPS...commence à l'école » (demandant le respect des horaires, des formations à dominante et le développement du dispositif CPD et de l'USEP) (bulletin SNEP n° 567).

2013 : la « réforme des rythmes » joue une partition nouvelle : la Loi invite à la confusion. Le « périscolaire » se soude au temps scolaire, dont le volume n'a cessé de diminuer.

Lentement, mais sûrement, les réformes des rythmes visent à transformer en profondeur les missions historiques de l'École.

> CHRISTIAN COUTURIER



Créativité
 Professionnalité
 Équipements
 Fais gaffe à ta santé!

Réparation
 Congés
 Risques
 Fin de carrière
 Solidarité

Prévention

Risques du métier : jouons collectif

DOSSIER COORDONNÉ PAR LIONEL DELBART, CLAIRE PONTAIS ET EDOUARD VERNIER

Faire réussir les élèves, avoir une activité professionnelle efficiente suppose d'être en bonne santé. Mais la santé, nous dit Yves Clot⁽¹⁾, ce n'est pas seulement ne pas être malade, ce n'est pas seulement l'entretien de la « machine » corporelle, la santé est liée au développement du sujet et au pouvoir réel qu'il peut avoir sur son milieu.

En tant que fonctionnaire et professeur d'EPS, c'est à l'État-employeur que revient le devoir de prendre en charge notre santé au travail. C'est à la fois l'intérêt commun des professeurs, des élèves et des parents, dans le cadre du service public et un acquis social. L'État doit donc assurer la prévention, le coût des soins en cas d'accident ou de maladie imputable au service, la réparation, le maintien du traitement en cas de congé imputable au service, l'incapacité et la reconversion qui peut en résulter... Encore faut-il qu'il

s'en donne les moyens, tant pour la prévention (formation, conditions de travail, médecine de prévention, suivi médical...), que pour la réparation (allocation temporaire d'invalidité, reconversion, retraite anticipée pour invalidité, rente d'invalidité...). Il esquivait trop souvent l'ensemble de ses responsabilités et se montre fort réticent à donner aux élus syndicaux les moyens de jouer leur rôle.

Le SNEP-FSU se bat depuis des années pour que le métier soit reconnu comme un « métier à risques ». En effet, nous (professeurs, agrégés et CE d'EPS) exerçons le métier qui a le plus d'accidents de service à l'Éducation Nationale, qui a les fins de carrières les plus difficiles, certainement dus à nos conditions particulières de travail souvent usantes. Cette bataille, nous devons la mener collectivement pour enfin être entendus. Cela passe par une vigilance de chacun-e au quotidien.

Sont incontournables, une prise de conscience des enjeux portés par la solidarité (sécurité sociale, mutuelles...) et une mobilisation à la hauteur des besoins de notre santé et de notre vie en commun (conditions de vie et de travail, nutrition, environnement...).

Ce dossier tente d'articuler ces deux enjeux. Il s'appuie sur un état des lieux, décrit les dispositifs actuels, montre qu'il existe des leviers pour prévenir et agir au sein même de l'établissement. Il donne aussi des pistes pour combattre la souffrance au travail et améliorer nos conditions d'exercice. Enfin, il n'évite pas la question fondamentale du financement de la protection sociale en général. Alors, jouons collectif, c'est notre force.

> LIONEL DELBART

1. Santé, culture et développement, *Contre Pied* n°24

État des lieux

En 2009, la **DEPP** (Direction de l'évaluation, de la Prospective et de la Performance) du Ministère de l'Éducation nationale a signé un accord avec la **MGEN** pour conduire une enquête, dont une partie portait sur la santé des personnels, auprès de 900 professeurs d'EPS de collèges, lycées et LP publics.

Un des principaux enseignements de cette étude est sans conteste celui de la récurrence des ennuis de santé directement liés à l'exercice du métier (1 enseignant sur 2). Ce taux varie très fortement selon l'âge : 13% des enseignants d'EPS de moins de 30 ans ont déclaré avoir de tels problèmes, 48% pour ceux âgés de 35 à 39 ans, et 71% pour les plus de 50 ans.

Les enseignants d'EPS déclarent souffrir principalement de problèmes de dos pour 36% (76% pour les plus de 50 ans) et/ou de problèmes articulaires pour 34% (71% pour les plus de 50 ans). 51% des plus de 50 ans connaissent des problèmes d'arthrose, 41% des problèmes de cordes vocales et 31% des problèmes d'audition.

Cela montre bien que la variable la plus explicative de ces problèmes de santé est l'ancienneté d'exercice.

Les maux de dos apparaissent le plus tôt dans la carrière puis les problèmes articulaires. Les enseignants les plus anciens souffrent de maux multiples.

8% des enseignants souffrant de problèmes de santé liés à leur

métier ont spontanément évoqué le stress.

On aurait pu penser que ces problèmes de santé survenaient assez tard dans la carrière, il n'en est rien : ils apparaissent en moyenne au bout de 10 années d'exercice et pour près d'un enseignant sur deux, avant l'âge de 35 ans. Parallèlement, l'usure physique prématurée représente l'un des principaux aspects négatifs du métier.

Les raisons susceptibles d'expliquer les problèmes de santé sont multiples : pratiquer dans des gymnases, des piscines, en plein air, mais aussi les parades des élèves, la manipulation du matériel, la station debout prolongée, le manque d'échauffement et les démonstrations à froid, la répétitivité des gestes, le comportement des élèves directement lié au stress et enfin l'âge et l'usure du corps.

Au-delà de ce constat, les rapporteurs concluent la partie santé de l'enquête en disant qu'il conviendra de s'interroger sur les solutions à apporter à ces risques spécifiques.

Le SNEP-FSU continue à intervenir pour que cette spécificité de la profession soit mieux prise en compte.

Témoignages

CL : Suite aux réformes des retraites nous nous sommes dit avec les collègues que pour durer dans la profession il fallait réfléchir aux moyens de limiter la manipulation du matériel. Nous avons d'abord demandé à remplacer le vieux matériel lourd par des poteaux et tapis beaucoup plus légers et adaptés. Puis nous avons revu notre programmation et les emplois du temps pour limiter au maximum l'installation et le rangement du matériel. Pour obtenir ces avancées, nous avons argumenté auprès du chef d'établissement la préservation de notre santé à laquelle il a été sensible.

JC : Pour moi la sécurité des élèves est un grand facteur de stress.

AB : Proche de la retraite. En poste dans un collège difficile, avec pour installations une halle couverte non chauffée, avec un sol bitumé, lieu sonore, froid en hiver et très chaud l'été. De grands déplacements pour aller à la piscine ou pour trouver un espace en herbe. Seule titulaire, plusieurs jeunes passent mais ne restent pas avec en plus des compléments de service à gérer AB se retrouve seule, avec l'AS, la coordination ... bien trop de problèmes à gérer pour une fin de carrière ! Avec les changements de programmes tout est à refaire et l'inspection met la pression ! AB très inquiète, déprime, les brefs arrêts de travail s'accumulent... Une formation est proposée avec un suivi pédagogique par l'administration. « *Une bonne année pour moi* » reconnaît AB, mais elle ne résout en rien la situation de l'établissement. Encore quelques années à travailler, mais

plus aucun accompagnement. La seule solution, le temps partiel ! L'administration se défile. AB à mi-temps va devoir gagner moins et devoir travailler plus longtemps.

DF : Ne laissez pas passer le moindre accident ! Il ya plusieurs années, je me suis fait mal en faisant une démonstration. Sur le coup, je n'ai pas fait attention, j'avais mal, mais « ça passait ». J'ai continué à travailler. Puis accumulation des récidives jusqu'au jour où les douleurs sont insupportables. Aujourd'hui, je suis très handicapé, j'ai un taux d'invalidité de 15%. J'ai dû batailler pour faire reconnaître mes droits. Heureusement que le SNEP-FSU était là pour m'aider (témoignage complet sur le site).



Quelles aides, quand j'ai des problèmes de santé ?

Congés et temps partiel thérapeutique

L'État employeur assure une couverture sociale aux enseignants titulaires et stagiaires (les non titulaires dépendent pour l'essentiel du « régime général »). Lors de problèmes de santé, ils ont la possibilité de se mettre en Congé de Maladie Ordinaire (CMO), en Congé de Longue Maladie (CLM) ou en Congé de Longue Durée (CLD). Ces congés sont gérés par le statut de la fonction publique. Leur durée varie en fonction du type de congé et ils sont accordés en fonction de la gravité de la maladie.

Après 6 mois consécutifs en CMO ou après un CLM ou un CLD, il est possible de demander un temps partiel thérapeutique qui peut être accordé, après avis du comité médical départemental, pour une période de 3 mois renouvelable dans la limite de un an. Le temps partiel thérapeutique permet de reprendre progressivement son activité professionnelle en ayant la possibilité de travailler jusqu'à hauteur d'un mi-temps tout en conservant un plein traitement.

Autres dispositifs

En cas d'inaptitude provisoire, après accident ou maladie, il est possible de demander : un aménagement du temps de travail, un temps partiel pour raison thérapeutique, un Poste Adapté de Courte Durée (PACD) ou de Longue Durée (PALD), une mutation pour raison de santé grave.

En cas d'inaptitude définitive à l'enseignement de l'EPS, il est possible de demander : un Poste Adapté de Courte Durée (PACD) en vue d'un Poste Adapté de Longue Durée (PALD) ou une reconversion voire un reclassement professionnel.

En cas d'inaptitude définitive à tout travail, il est possible de demander : une retraite anticipée pour invalidité.

Accompagnement d'une personne confrontée à des difficultés de santé

Il est possible d'obtenir un aménagement ou un allègement de service pour accompagner des personnels confrontés à des difficultés de santé. Celui-ci est accordé par le Recteur, pour une année, après avis du médecin de prévention (médecin du travail pour les fonctionnaires) ainsi que celui du supérieur hiérarchique, car les modalités sont conçues et mises en œuvre en liaison avec le chef d'établissement.

Affectation sur poste adapté

Elle relève de la compétence du recteur pour les enseignants d'EPS. L'objectif est de permettre au collègue, tout en poursuivant une activité professionnelle différente, de faciliter un retour vers ses fonctions d'enseignement ou de préparer une réorientation professionnelle.

L'enseignant qui en fait la demande doit, avec les services d'aide aux personnels du rectorat, formuler un projet professionnel (qui peut prévoir le suivi d'une formation).

Un Poste Adapté de Courte Durée (PACD) donne la possibilité d'exercer ses fonctions (projet professionnel) dans tout service ou établissement de l'Éducation nationale ou de l'enseignement supérieur, en vue de revenir par la suite dans ses anciennes fonctions ou de se réorienter professionnellement. L'affectation est prononcée pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de 3 ans.

Un Poste Adapté de Longue Durée (PALD) donne la même possibilité mais permet également d'exercer dans le cadre d'une mise à disposition dans d'autres administrations ou organismes, en vue d'une réorientation professionnelle.

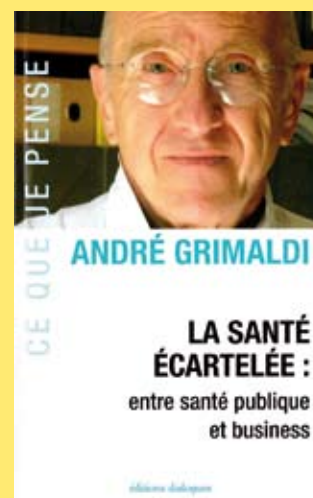
L'affectation est prononcée pour une durée de 4 ans et peut être renouvelée sans limite.

La dure réalité

Certes, les dispositifs existent, mais les moyens consacrés à leur mise en œuvre étant nettement insuffisants, les rectorats sont contraints de classer les demandeurs par priorité et de nombreux collègues confrontés à des problèmes de santé se trouvent sans solution. Il leur est alors proposé de rester en congé de maladie jusqu'à épuisement des droits ou même parfois d'être placés en disponibilité d'office (sans revenu).

Le SNEP-FSU dénonce ces situations et demande que les moyens soient attribués pour répondre à toutes les situations qui l'exigent.

Avec les réformes des retraites successives, le nombre de collègues en difficulté en fin de carrière augmente. Il est donc impératif que de nouveaux dispositifs soient mis en place pour qu'ils puissent terminer leur carrière dans la dignité. D'autre part, le SNEP-FSU continue à revendiquer le retour de la CPA (Cessation Progressive d'Activité) qui était massivement sollicitée par les enseignants d'EPS en fin de carrière.



Dans *La santé confisquée*, André Grimaldi s'interroge et s'inquiète sur le service de santé public. La carte Bleue remplacera-t-elle un jour la carte Vitale ?

Parce que les enseignants d'EPS sont confrontés plus que d'autres à des risques particuliers, nous devons, plus que d'autres, faire de la prévention une priorité.

Mieux vaut prévenir que guérir

La clé de la prévention c'est la parole des professionnels de l'EPS.

En effet, personne ne connaît mieux que vous les conditions d'exercice de votre travail, vous qui devez jongler sans cesse avec des effectifs trop élevés, des locaux inadaptés ou un matériel défaillant, vous qui avez dû faire avec des réformes imposées, combattre la perte de sens de votre métier et les suppressions de postes.

Les CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) font partie, depuis deux ans, du paysage des instances de l'Education Nationale. Mais il reste encore du chemin à parcourir pour que leurs missions soient pleinement reconnues, pour que la prévention des risques soit efficace. Dans le cadre du protocole de prévention des risques psychosociaux, la qualité de vie au travail devra être l'un des prochains chantiers à l'EN.

Agir sur les conditions de travail, qu'est-ce que ça veut dire ?

Dans chaque établissement, il y a deux outils pour signaler officiellement des problèmes matériels ou humains, deux registres que le chef d'établissement doit mettre à la disposition des personnels : le registre de signalement d'un danger grave et imminent et le registre de santé sécurité au travail.

Signaler un danger grave et imminent

Cela se fait dans un registre du même nom qui permet d'alerter,

d'informer et de garder une trace.

Il doit être obligatoirement renseigné en cas de droit de retrait.

Il sert également à alerter pour obtenir des réponses sur des situations qui risquent de porter gravement atteinte à la santé physique et mentale.

Il faut être le plus factuel possible, dater chaque inscription et suivre les réponses ou l'absence de réponse du chef d'établissement et/ou de l'employeur. Il permet de mettre l'administration (chef d'établissement, inspecteur d'académie, DRH et Recteur) face à leurs responsabilités en matière de santé et sécurité au travail.

Ne pas attendre qu'un accident se produise

Le deuxième registre, « registre de santé et sécurité au travail » (registre SST), permet d'enregistrer au jour le jour les faits ou les événements qui peuvent engendrer un risque pour les personnels ou les usagers. Il ne faut rien s'interdire, les situations ou événements potentiellement dangereux doivent être signalés, qu'ils soient d'origine matérielle ou humaine. Les installations extérieures utilisées pour l'EPS sont concernées. Après chaque inscription, le chef d'établissement doit apporter une réponse pour supprimer le risque ou le limiter. Cet outil sert donc à recueillir les observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER)

Ce document devrait exister dans tous les établissements (décret n°2001-1016 du 5/11/2001).

Le chef d'établissement est responsable de sa réalisation et de son actualisation au moins annuelle.

Il prolonge le « registre santé sécurité au travail » : il centralise les informations sur tous les risques constatés pour chaque unité de travail ainsi que les mesures envisagées pour les supprimer ou les limiter. Il est donc essentiel pour les enseignants d'EPS de l'alimenter. Pas besoin de devenir des experts de la sécurité et des risques professionnels, il faut simplement partir de nos expériences quotidiennes et d'observations simples en situations de travail.

Prend-il en compte les risques psychosociaux ?

Les risques professionnels (relations interprofessionnelles, les choix organisationnels) ne sont pas systématiquement associés à un lieu. Ils induisent des risques particuliers qu'il faut prendre en compte dans les actions de prévention. Il faut donc imposer ces risques psychosociaux dans le DUER. Ces trois registres témoignent en permanence de la pénibilité de certaines situations de travail et ces informations sont accessibles au CHSCT départemental et académique, à l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST) et à l'administration lors de visites ou d'enquêtes dans l'établissement. Il est donc très important de faire en sorte qu'ils existent et de les faire vivre.

La médecine de prévention

Le médecin de prévention est un acteur indispensable dans le suivi et la prévention de la santé. Comme le médecin du travail dans le privé, il assure deux types de missions : il a une action sur le milieu professionnel et il doit assurer la surveillance médicale des personnels.

Il est à leur service en cas de maladie

et tenu par le secret médical. Il est indépendant de l'administration. Il conseille l'administration, les personnels et leurs représentants sur l'adaptation des conditions de travail. Lors de visite sur les lieux de travail, il analyse les postes et leurs exigences physiques et psychologiques, conseille des aménagements. Il rend compte de ses actions au CHSCT. Il est informé de chaque accident de service et de chaque maladie professionnelle.

Normalement, chaque enseignant devrait bénéficier sur son temps de travail d'un examen médical obligatoire tous les cinq ans et chaque année pour les professions à risques. Ceci n'est pas assuré dans l'EN car le recrutement de médecins de prévention est très insuffisant ! Le SNEP-FSU avec les syndicats de la FSU, se bat pour qu'un véritable service de médecine de prévention soit mis en place afin que le suivi médical soit réel.

Le droit de retrait

Ce droit, prévu par un décret du 28 mai 1982, existe dans la réglementation « hygiène et sécurité » dans la Fonction Publique. Il permet à l'agent (ici l'enseignant avec sa classe) de se retirer de la situation de travail s'il considère qu'il rencontre une situation de « *danger grave et imminent* ». Le danger grave est une « *situation de fait pouvant provoquer un dommage à l'intégrité physique ou à la santé de l'agent* » (ou de ses élèves dont il est responsable!), et de plus imminent, c'est à dire « *susceptible de se réaliser brutalement dans un délai rapproché* ». Ce droit, individuel, permet à l'agent de se retirer de la situation de travail sans qu'il puisse être considéré comme ayant abandonné son poste de travail. Il doit en informer rapidement son chef d'établissement (par un rapport signé individuellement ou inscription sur le registre ad-hoc) qui doit prendre toutes les dispositions pour faire cesser cette situation dangereuse.

Ce droit a été quelques fois utilisé avec succès par des collègues confrontés à des situations matérielles de travail qu'ils considéraient dangereuses (risques électriques, de chutes diverses d'éléments bâtimentaires...). Il est plus largement utilisé par réaction à des situations issues de violences plus ou moins généralisées dans l'établissement. Dans ce cas, il est rare que l'administration reconnaisse le droit de retrait, ainsi que le juge lorsque, suite à des retenues de salaires, il est saisi par les collègues. Le laps de temps de réaction de l'administration permet cependant, dans de telles situations, d'organiser les réactions syndicales et revendicatives qui s'imposent.

Formation des personnels et santé

Dominique Berger, Maître de conférences, responsable de l'éducation à la santé à l'ESPÉ de Lyon



Depuis 2007, il existe dans les IUFM un réseau qui se préoccupe de l'éducation à la santé, quel est son rôle ?

Il s'agit d'un réseau national de formateurs et de chercheurs, engagés dans le développement de l'éducation à la santé à l'École (UNIRÉS) qui soutient et organise des formations de formateurs, produit des outils, mutualise les pratiques et renforce les liens entre formation et recherche dans le domaine de l'éducation à la santé. Ce réseau se préoccupe du bien-être de l'enfant et du bien être des personnels,

de la promotion de la santé au sens large. Pour nous, la santé, ce n'est pas seulement « être en bonne santé » biologique, c'est être en capacité psychologique et physiologique de prendre du pouvoir sur soi et son environnement et de le faire à titre collectif. Cette définition qui prend en compte les facteurs psychosociaux est en rupture avec la conception traditionnelle de la santé ; ce changement de conception constitue un point fort de nos formations. En effet, ce qui pose problème aujourd'hui, ce ne sont plus les risques de pandémies (maladies graves), mais une morbidité liée aux comportements, liée à la façon dont on vit. Dans cette optique, la prévention et la qualité de vie au travail sont déterminantes. Ceci dit, les formations concernent essentiellement l'éducation à la santé pour les élèves et peu celles des personnels.

Pourquoi l'éducation à la santé est-elle difficile avec les adultes ?

C'est d'abord une question de temps, un-e seul-e responsable par ESPÉ ne suffit pas pour aborder l'ensemble des problèmes, mais aussi parce que les questions de santé touchent à l'intime et qu'elles ne se traitent pas avec des prescriptions. Nous savons tous que c'est mauvais de fumer et pourtant beaucoup d'entre nous fument ! Nous savons par exemple que les enseignants sont des plus grands consommateurs de psychotropes que le reste de la population, mais le système scolaire n'est pas sensibilisé ni organisé pour prendre en charge cela. A chaque fois qu'un-e collègue déraile, il devient rapidement marginal, isolé et sa santé se dégrade très rapidement. Or, il faut savoir que la santé est profondément inégalitaire. L'accès aux soins peut être égalitaire, mais la santé ne l'est pas. La preuve, les milieux sociaux défavorisés sont plus fragiles. Il faut donc travailler à proposer des modèles sociaux pour lutter contre les inégalités.

Propos recueillis par Claire Pontais

Se battre pour exister, c'est de la pénibilité psychologique !

Dominique Cau-Bareille est ergonomiste, son métier consiste à observer, échanger avec les acteurs afin de mieux comprendre et cerner leur activité de travail. Elle a engagé une recherche avec le SNES et le SNEP-FSU sur le métier d'enseignant-e, fondée à la fois sur des entretiens individuels et collectifs.

Quelles sont les grandes tendances d'évolution des conditions de travail des enseignant-es ?

Les tendances françaises et européennes révèlent depuis plus de 20 ans, quels que soient les métiers, un processus d'intensification du travail participant à un sentiment de dégradation des conditions de travail. C'est aussi vrai pour les enseignant-es et peut être mis en perspective avec les nombreuses réformes, tant du point de vue des heures d'enseignement que des curricula ou des modes d'évaluation des élèves. Les marges de manœuvre se voient de plus en plus réduites, leur activité encadrée dans des prescriptions dans lesquelles ils ne se reconnaissent pas nécessairement. De plus en plus de tâches administratives leur sont déléguées, alourdissant considérablement leur charge de travail, en particulier hors présence d'élèves. L'intensification du travail résulte donc d'une combinaison de facteurs, de choix stratégiques et organisationnels, de décisions qu'il faut identifier, décortiquer, analyser de manière rigoureuse, afin de pouvoir révéler les dysfonctionnements qui en découlent, les obstacles dans l'activité, les ressources disponibles ou non pour les surmonter. Cela suppose de comprendre les conflits de logiques, de buts qui peuvent être à l'origine de tensions, voire de souffrance au travail.

Y a-t-il des spécificités chez les enseignant-es d'EPS ?

Effectivement et la première est que c'est une discipline qui se bat pour être reconnue comme discipline à part entière vis-à-vis des collègues, de la hiérarchie, des élèves comme des parents : « *Il faut que l'on prouve tous les jours que l'on est une discipline. Chaque année, et c'est rituel, il faut reprouver que l'on existe encore. C'est de la pénibilité psychologique !* » Cela passe par une activité de mise en visibilité importante de leurs actions et un engagement dans les instances de l'établissement plus systématique que d'autres disciplines, impactant leur charge de travail. Cette discipline se déroule également dans des gymnases, pas toujours désamiantés, sur les stades, en plein air, dans des piscines, générant des expositions à des contraintes thermiques variables selon les saisons qui vont avoir nécessairement un impact sur la santé des enseignants. Le bruit y est une source de pénibilité permanente. Les

bâtiments étant rarement insonorisés, plusieurs groupes d'EPS pouvant partager les mêmes locaux. Les femmes nous expliquent qu'elles ont plus de mal à s'imposer par la voix dans ces environnements, les obligeant à forcer sur leurs cordes vocales en permanence. Les manutentions de matériels y sont extrêmement fréquentes, avec les risques d'atteinte à la santé qui peuvent en découler.

On peut parler également de la pénibilité corporelle : le corps est en permanence sollicité pour installer le matériel, montrer les exercices, pour parer les élèves, pour participer aux activités. Souvent mis au défi par des élèves, ils sont obligés de prouver leurs compétences et donc de s'engager eux-mêmes dans les activités. Ceci est d'ailleurs plus fréquent chez les femmes que chez les hommes.

Quels sont les effets sur la santé ?

Des formes de pénibilités souvent peu reconnues, invisibles pour qui ne fait pas ce métier et qui vont avoir diverses conséquences sur leur santé, leur vécu du travail et leurs désirs de se maintenir dans cette activité. Les enseignant-es d'EPS ont presque systématiquement au fil de leur parcours professionnel des accidents, l'apparition de douleurs gênantes nécessitant des prises en charge médicales gérées hors du cadre de la médecine de prévention. Ceux et celles que j'ai rencontrés déplorent le peu de prise en compte de leurs problèmes par l'institution.

Et il n'est pas étonnant que s'expriment des difficultés en fin de carrière. « *Être une femme âgée c'est plus difficile. Je vivais mieux mon métier notamment par rapport aux garçons quand j'étais une femme jeune* ». Cela peut créer une vulnérabilité vis-à-vis de l'activité, des élèves et générer des inquiétudes par rapport à soi. Cette fragilité est perceptible aussi bien chez les hommes que chez les femmes, qui souvent optent pour du temps partiel pour pouvoir durer dans l'activité enseignante sans hypothéquer leur santé.

Cependant, la dimension du genre est très présente dans le métier d'enseignant d'EPS, la recherche que nous menons actuellement avec Julie Jarty, Catherine Teiger et moi-même le montre très bien.

Propos recueillis par Nina Charlier

Regards
croisés



© ALAIN
LEMANISSIER

Quand la qualité des équipements et matériels améliorent la santé !

Martine Leferrand, responsable nationale au SNEP-FSU du secteur Équipements. Recensements, enquêtes, rapports* s'accumulent, mettant entre autres en lumière la vétusté, l'insalubrité, l'inadaptation, la dangerosité de nombreuses installations sportives vieillissantes ainsi que l'insuffisance voire l'absence d'équipements dignes de ce nom. Les pouvoirs publics savent, mais de là à décider d'une politique offensive de réhabilitation des installations existantes et de plans de rattrapage pour la création de nouveaux équipements indispensables, il y a loin de la coupe aux lèvres ! Les générations successives d'enseignants d'EPS, pas plus que les cohortes d'élèves ne doivent continuer à en être victimes. Le SNEP-FSU ne s'y résigne pas. Il a pris ces questions à bras le corps dans ses 4 référentiels équipements publiés depuis 2001.

Leur pertinence est telle que maîtres d'ouvrages, architectes, bureaux d'étude se sont emparés de nos préconisations lors de réhabilitations ou constructions.

Gymnases, salles spécialisées ou semi-spécialisées, piscines... mal ou pas insonorisés, facteurs de fatigue, d'agressivité et d'altérations de la voix et de l'audition : le SNEP-FSU a étudié le traitement phonique des espaces, leur isolation et les qualités acoustiques des différents matériaux et systèmes, tout comme le niveau sonore des différents appareils de chauffage pour proposer les plus performants.

Sols déformés, glissants, traumatisants pour les muscles, les tendons, les articulations : le SNEP-FSU s'est appuyé sur les travaux du laboratoire des sols de l'INSEP et du CRIT de Poitiers pour proposer les meilleurs compromis au regard des différentes activités physiques pratiquées dans un même lieu. Des revêtements synthétiques aux qualités sportives prouvées sont systématiquement préconisés pour les espaces d'athlétisme, ainsi que les terrains synthétiques dits de 3ème génération pour les sports collectifs de grands terrains.

Irritation des voies respiratoires et allergies liées à la vapeur d'eau chargée de dérivés chlorés en piscine ou aux tourbillons de poussières dans les salles

chauffées par des systèmes à air pulsé : le SNEP-FSU s'est appuyé sur les différentes solutions techniques élaborées par les fabricants pour demander qu'elles soient retenues en amont de toute rénovation ou constructions. Le cas avéré d'un collègue de Pontivy décédé il y a quelques années, suite à des années d'exposition à l'amiante dans un ancien gymnase, impose des mesures radicales incombant aux pouvoirs publics..

Tapis, poteaux, agrès... lourds, difficiles à déplacer, dangereux, impossibles à ranger dans des lieux fonctionnels : le SNEP-FSU a étudié la localisation, les dimensions, les accès optimum des espaces de rangement, la qualité de matériaux alliant légèreté, solidité et fonctionnalité.

Douches condamnées ou inexistantes, manque d'eau chaude, WC mal entretenus voire absents, carence de point d'eau, etc. : outre le nombre et la qualité des sanitaires préconisés par le SNEP-FSU en fonction du nombre d'enseignants susceptibles de travailler dans un même espace, nos propositions incluent un local pour le stockage de petit et gros matériel de nettoyage indispensable au maintien d'une hygiène optimale.

Installations intra-muros ou à proximité immédiates des établissements pour limiter au maximum les déplacements



Regards
croisés

épuisants et dangereux, etc. Toutes ces recommandations et bien d'autres valent également pour le plus grand bien de l'ensemble des usagers des installations sportives, dont les élèves.

Si les risques sanitaires concernent en premier lieu les enseignants c'est parce qu'ils sont les principaux utilisateurs et que le facteur de risque se trouve multiplié par le temps d'exposition.

Le « Guide chantier », dernier ouvrage du SNEP-FSU accessible sur notre site, précise, en vue de les anticiper, que les dangers relatifs à un équipement sportif ont 3 sources :

- la localisation de l'équipement : pollution, ondes, rayonnement...
- la conception du bâtiment : matériaux de construction, d'isolation, composés organiques volatiles, monoxyde de carbone, plomb, mauvaise acoustique, mauvaise isolation...
- l'usage du bâtiment : CO, CO², humidité (champignons, moisissures, bactéries), légionelles, produits d'hygiène et d'entretien.

Le MEN, qui cite les ouvrages du SNEP-FSU comme référence dans son guide sur les équipements pour l'EPS publié en 2012 et le Ministère des sports qui gère le recensement, devraient à leur tour passer des constats de dysfonctionnements à des mesures concrètes pour y remédier d'urgence, assorties des financements correspondants !

* Recensement des équipements sportifs (RES) du ministère des sports ; Observatoire de la sécurité ; rapport L. Cathala ; rapport J-F. Toussaint ; enquête « Être professeur d'EPS en 2009 », etc.

Sécu : solidarité contre « marché de la santé »

Assurés sociaux, nous pouvons exiger de notre Sécurité Sociale, pour laquelle nous cotisons solidairement, qu'elle « assure » solidairement, une santé de qualité, à chacun-e de nous. Or, le taux de remboursement est le plus souvent réduit à 50%, notamment à cause des forfaits et franchises, sans compter les dépassements d'honoraires (= 7 milliards en 2012!). C'est ainsi que s'accroissent les « restes à charge » et qu'en 2012, un tiers des Français ont renoncé à des soins pour des raisons financières (33% de plus qu'en 2009). Selon TNS Sofres, seulement 24% des français seraient vraiment en bonne santé.

Les complémentaires santé n'ont pas vocation à se substituer ni à la couverture de base Sécu, ni à l'État. Leur rôle est ailleurs : prévenir, informer, créer des

structures d'accueil, etc. Mais l'État ne cesse de livrer aux assurances complémentaires le marché de la santé! Leur part de remboursements s'accroît et par conséquent les inégalités de santé se creusent. La recherche du profit des assurances privées conduit à conditionner l'adhésion du demandeur à son état de santé initial et à ses ressources, écartant ainsi les plus nécessiteux. Les « vraies » mutuelles, sans but lucratif, soumises à une taxation croissante, exigent des cotisations accrues et abandonnent la couverture globale et solidaire au profit de couverture différenciée.

Une prise de conscience accrue des enjeux portés par la solidarité, une mobilisation à la hauteur des besoins de notre santé et de notre vie en commun sont indispensables.

La santé, un investissement rentable

Edouard Vernier, responsable au SNEP-FSU, intéressé par les questions de protection sociale, donne quelques pistes pour financer et améliorer notre système de sécurité sociale.

Les sommes nécessaires pour assurer une santé de qualité pour tous et toutes sont considérables. En 40 ans, elles ont quadruplé et sont passées de 5 à 11% du PIB, comment financer cela?

C'est vrai, mais le PIB a lui-même doublé! La Sécu, avec 633 milliards, représente 32% du PIB, c'est-à-dire 2 fois plus que le budget de l'État. Mais, les profits financiers représentent eux plus de 300 milliards (ils ont été multipliés par 7 depuis 1982!) et les cotisations sociales seulement 145 milliards...

Donc, on ne doit pas restreindre cet investissement?

Restreindre, ce serait accroître sensiblement les inégalités existantes, gâcher la vie de nombre de familles. Ce serait aussi augmenter, à court terme, le coût de la santé et même les risques d'épidémies. Nous le voyons avec l'engorgement actuel des hôpitaux par les personnes contraintes, initialement, de renoncer aux soins nécessaires.

À l'inverse, faire les investissements nécessaires, en services publics,

recherches, personnels, prévention, prise en compte des soins... c'est assurer une vie meilleure et en même temps permettre une productivité accrue du travail (moins d'accidents du travail, moins d'absences pour maladies notamment professionnelles), c'est multiplier les emplois utiles et qualifiés, assurer une meilleure cohésion sociale...

Alors, où trouver les financements nécessaires?

En tablant d'abord sur les cotisations sociales qui sont une part différée du salaire. Dans cette logique, le montant des salaires, le développement de l'emploi productif sont décisifs (100 000 emplois nouveaux permettent 1,9 milliards de cotisations sociales supplémentaires!), tout comme l'investissement industriel et environnemental, la recherche-développement... Il est indispensable de mettre à contribution les centaines de milliards détournés des richesses produites, vers les actionnaires et les rémunérations exorbitantes de certains patrons, vers les paradis fiscaux... Plutôt que d'exonérer les entreprises de 30 milliards de cotisations

dont les effets ne sont pas vérifiés, il serait plus incitatif de moduler leurs cotisations sociales pour celles qui investissent en faveur de l'emploi et des salaires.

Que doit-on attendre du budget de l'État?

Il doit aussi contribuer au développement de la santé, par la mise en place des formations et des structures indispensables, notamment des hôpitaux publics et des maisons de santé, par la recherche fondamentale, par l'amélioration des conditions de vie et de travail, par des transports, du logement, par la mise en place de possibilités accrues de pratique physique pour tous, par le développement de la prévention. Encore faut-il que la réforme fiscale actuellement envisagée ne prive pas l'État des moyens qui lui sont indispensables! Le budget de l'État se monte actuellement à 370 milliards pour un PIB à plus de 2 000 milliards. La part de la santé est insuffisante. Investir dans la santé constitue bien un choix de société, solidaire. Il nécessite une bataille d'idées et une mobilisation plus forte de chacun-e de nous, et tous ensemble!

ACCIDENT DE SERVICE : J'AI BESOIN D'UN DÉCODEUR

Suite à un accident de service mon dossier passe en « commission de réforme » pour fixer mon taux « d'IPP » afin de percevoir une « ATI ». Après « consolidation » constatée par un expert, je reçois une convocation à laquelle je ne comprends pas grand-chose. **Lionel Delbart**, responsable du dossier santé au SNEP-FSU, nous sert de décodeur.

La Commission de Réforme Départementale (CMD) est une instance consultative. L'avis de la CMD est obligatoire pour la fixation du taux d'IPP (Incapacité Permanente Partielle) permettant de fixer l'ATI (Allocation Temporaire d'Invalidité), la reprise de travail éventuelle avec attribution d'un temps partiel thérapeutique suite à un accident de service, de trajet ou à une maladie professionnelle, la nécessité d'un reclassement professionnel, la mise en retraite pour invalidité et lorsque l'administration refuse de reconnaître l'imputabilité au service d'un accident.

Composée de deux membres de l'administration, de deux médecins généralistes du comité médical et le cas échéant d'un médecin spécialiste ainsi que de deux représentants du personnel, la CMD est placée sous l'autorité du préfet de chaque département. Dans les huit jours qui précèdent l'examen du dossier il est possible de prendre connaissance des pièces administratives comme également d'être convoqué par la CMD pour être entendu. En l'absence de convocation on peut présenter des observations écrites, des certificats médicaux ou demander qu'une personne de son choix soit entendue. Il est également très important d'informer le SNEP-FSU pour que les représentants du personnel puissent être plus efficaces.

La consolidation

Ce terme est utilisé après un accident de service pour désigner la stabilisation de l'état de santé, celui-ci étant peu susceptible d'amélioration ou d'aggravation dans un court délai. Il est alors possible d'évaluer les séquelles laissées par l'accident. Il ne s'agit en aucun cas d'une guérison. Lorsque le médecin a fixé une date de consolidation sur le certificat médical final, l'administration organise une expertise médicale auprès d'un médecin agréé qui confirme ou infirme la consolidation et fixe le taux d'IPP.

L'Incapacité Permanente Partielle (IPP)

L'expert détermine le pourcentage d'incapacité laissée par les séquelles qui résultent de l'accident. Ce taux d'IPP, lorsqu'il est au moins égal à 10% permet de percevoir une **Allocation Temporaire d'Invalidité (ATI)** versée par le service des pensions. La demande d'ATI

doit, sous peine de déchéance, être faite dans un délai de un an à partir de la date de consolidation. L'ATI est d'abord attribuée pour cinq ans. Au terme de cette période, la situation médicale est réexaminée par un expert, avec un nouveau passage en commission de réforme pour statuer sur les droits à ATI qui peuvent alors être accordés sans limitation de durée. Le ou les taux d'IPP peuvent être par la suite de nouveau révisés sur la demande du bénéficiaire, cinq ans après le dernier examen, ou en cas de nouvel accident.

Les enjeux financiers, en cas de reconnaissance d'imputabilité au service d'un accident, sont importants. En effet, l'État étant son propre assureur, il est tenu de prendre à sa charge tous les frais (médicaux, pharmaceutiques, de rééducation, etc.) et la réparation à travers l'ATI. Lorsque l'accident n'est pas reconnu imputable au service c'est la sécurité sociale et la MGEN ou autre mutuelle qui payent, donc l'ensemble des assurés par l'intermédiaire de nos cotisations. Il est donc très important d'être rigoureux lors de la déclaration d'un accident de service.

Bien faire la preuve de son accident !

Il incombe au fonctionnaire d'apporter la preuve de l'accident et de sa relation avec le service. Lorsque l'accident se produit, il faut informer le supérieur hiérarchique le plus tôt possible et au plus tard dans les 24 heures. Remplir une déclaration d'accident en mettant bien en évidence la relation entre l'accident et le travail. Attention à ne pas faire d'erreur ! Contacter éventuellement le SNEP-FSU. Le secrétariat de l'établissement fournira les documents qui permettent d'avoir la prise en charge des soins par l'État. Consulter un médecin qui établira un certificat médical initial qui servira de base dans le traitement du dossier. Faire remonter tout le dossier par voie hiérarchique au service médical de l'IA ou du Rectorat. Garder un double et en transmettre un au SNEP-FSU départemental qui peut être amené à suivre le dossier.



Une lecture intéressante.



LE COLLÈGE FAIT SON CIRQUE

Léna est une « enfant de la balle ». Professeur d'EPS, arrière petite nièce d'Achille Zavatta dont les facéties circassiennes ont enthousiasmé bon nombre d'enfants, elle a construit une section cirque qui a modifié considérablement l'ambiance de son établissement, classé E.C.L.A.I.R. dans le Val de Marne.

La section sportive fait suite à un atelier de pratique co-animé avec ma collègue d'espagnol, elle même pratiquante d'activité circassienne et qui est maintenant ma partenaire. Elle fonctionne sur les niveaux 6^{ème} et 5^{ème} se prolonge à l'AS. L'AS cirque propose la découverte et le perfectionnement sur la famille aérienne avec 3 trapèzes, 2 tissus, 1 cerceau aérien. La jongle et l'acrobatie sont également abordées.

Nous travaillons en plusieurs phases. La première, physique, permettant de préparer les corps, une deuxième de créativité où les élèves explorent les différents possibles corporels sur les aériens, suivant le thème du spectacle et une troisième de création : les élèves mettent en scène agencent leur tableaux, trient, sélectionnent pour le montage d'un spectacle compris entre 1 et 1h15 de scène.

Cette section sportive connaît un vif succès. Quels en sont les ressorts ?

Nous sommes la seule en Ile de France ! C'est une pratique innovante. Les arts du cirque sont peu présents sur la ville, sauf occasionnellement

en période de fête. Cela suscite d'ailleurs curiosité et vif attrait.

Le spectacle de fin d'année fidélise les élèves. Notre collège ouvre ses portes deux fois dans l'année, pendant les vacances, pour faire travailler les élèves avec un artiste Michel Arias du Cirque Baroque, directeur artistique, jongleur acrobate.

Pour avoir une plus grande mixité sociale dans la section sportive, nous proposons une initiation aux élèves de CM2 des 5 écoles du secteur et la possibilité d'une découverte pour des écoles hors secteur. Tous les CM2 assistent au spectacle de fin d'année.

Quel bilan fais-tu de ce projet ?

Extrêmement positif. Alors que notre collège accueille une population très défavorisée, les élèves sont de plus en plus nombreux à vouloir participer à la section. La fréquentation au centre culturel de la ville a augmenté montrant qu'il y a une vraie valeur ajoutée à notre action. Cela a permis de redonner à notre collège une visée éducative de haut niveau alors qu'il était victime d'un turn-over important des personnels.

Propos recueillis par Nina Charlier

L'autre vie des profs d'EPS

ÉLUE MUNICIPALE

Prof EPS, **Christine Chafiol** articule une activité professionnelle, syndicale et d'élue municipale.

Je suis élue à Saint Pierre des corps, ville de 16 000 habitants, depuis 6 ans. J'y travaille depuis 14 ans. Je n'étais pas engagée politiquement, mais j'ai présidé la FCPE, présidé le club de gymnastique où j'ai été entraîneur et juge et aujourd'hui je suis nageuse au club de natation. C'est ainsi que l'équipe municipale m'a sollicitée.

Je suis conseillère municipale, qui représente le premier mandat d'un-e élu-e. Je participe à plusieurs commissions : enseignement, voirie, bâtiment. C'est très intéressant de découvrir de nouveaux dossiers et personnes. J'ai appris beaucoup sur la façon de communiquer, de réfléchir aux problèmes des gens. J'ai découvert une nouvelle famille au sein de la commune.



Je ne suis pas dans la commission sport. D'une part, c'est une commission très demandée (il y a beaucoup de moments de représentations dont certains élus sont friands!) et d'autre part je ne voulais pas mélanger ma vie professionnelle et mon mandat politique. Il me paraît important de garder ma capacité de revendication syndicale auprès de la municipalité

notamment en termes d'installations et que personne ne puisse dire que je profite de mon mandat pour les intérêts particuliers de l'EPS !

La commission enseignement se préoccupe essentiellement des écoles primaires : effectifs, dérogations, cantine, ATSEM et, en ce moment, l'inévitable réforme des rythmes ! Des clubs pensent que la municipalité va pouvoir embaucher des éducateurs pour assurer les animations après 15h30. Mais même si la mairie le voulait, elle ne le pourrait pas ! Or, la compensation de l'État est en forte baisse. Nous avons augmenté les impôts locaux les deux dernières années, mais ce n'est plus possible de réduire encore les ressources des gens !

Je me représente en 2014, bien que ce soit une activité contraignante. J'ai besoin de prolonger mon activité syndicale par une activité politique pour peser, pour changer la vie des gens, changer plus de choses. Il faut encore pousser pour informer les gens et les convaincre de s'exprimer. *Propos recueillis par Nina Charlier*

JAURÈS À VÉLO

20 élèves de Seine-Saint-Denis ont organisé puis réalisé un voyage à bicyclette de 8 jours entre Cherbourg et le Mont Saint Michel, 230 km, sacoches fixées sur le porte-bagages avec des étapes de 30 à 50 km par jour. Pour **Benoit Faillard**, professeur EPS, le vélo à Jaurès c'est une façon de vivre une histoire d'humanité.

Qu'est-ce qui vous a amené à proposer ce projet, qui plus est en autonomie ?

Au collège Jean Jaurès, comme dans de nombreux établissements en Seine-Saint-Denis, nous sommes confrontés à des élèves qui ont besoin de gagner en autonomie et en ouverture. La majorité d'entre eux ignore ce qui se passe en dehors de leur cité. Ils ont des difficultés à s'engager dans un projet à long terme et leurs relations sociales sont trop souvent conflictuelles avec les adultes du collège.

Nous avons fait le choix de placer l'organisation du séjour sous leur responsabilité. Les élèves ont dû défendre le projet lors des commissions de subvention puis gérer le budget, acheter les billets de train, définir l'itinéraire, trouver des lieux de camping, organiser des actions d'autofinancement, créer et actualiser une page Facebook (www.facebook.com/jauresavelo) apprendre à réparer leur vélo, apprendre à monter une tente.

Le déroulement du séjour dépendait de l'investissement de tous et toutes. Les élèves ont défini un système de répartition des tâches changeant chaque jour : certains devaient faire à manger, d'autres mettre la table ou faire la vaisselle, d'autres encore devaient préparer une animation pour la veillée ou vérifier l'état des vélos de leurs camarades. Ils ont dû apprendre à rouler et à vivre en groupe huit jours et huit nuits, dans des conditions parfois difficiles (pluie, vent, fatigue). Il fallait qu'ils comprennent que dans ce contexte, on ne peut pas vivre dans des rapports conflictuels permanents.

Comment la préparation s'est-elle passée ?

Certaines séances de préparation ont été difficiles. Les élèves avaient du mal à se concentrer et les tâches étaient parfois mal réalisées. Quelques sorties d'entraînement ont posé problème. Par exemple, lors d'une sortie de deux jours, certains refusaient de faire la vaisselle et d'autres partaient jouer alors qu'il y avait beaucoup de choses à ranger ; sur la route, les consignes de sécurité

étaient peu respectées, les insultes fusaiement entre les élèves rapides et ceux en difficulté.

Mais une fois les élèves sur leur vélo au matin du 21 juin 2013, tout a changé. Ils ont tout de suite compris qu'il fallait être organisé pour s'en sortir. Dès la première montée du voyage, les plus à l'aise sont redescendus aider les derniers. Le premier soir au camping de Vauville, un quart d'heure a suffi pour que toutes les tentes soient installées : solidarité et bonne humeur étaient au programme. Sur la route, les consignes étaient parfaitement respectées ; les élèves ont roulé sans se plaindre, à bonne vitesse. Deux jeunes réalisateurs de l'association OK Woof ont filmé tous ces moments magiques et ont produit un documentaire de 32 minutes nommé « Sa mère Michel » !

Les profs qui ont bossé, ont passé plus de temps que leur service, qu'est-ce qui vous a poussé ?

Dans un contexte difficile comme celui du collège Jean Jaurès de Pantin, qui collectionne tous les labels d'éducation prioritaire et sensible qui existent, on s'est dit qu'il fallait faire quelque chose pour aider ces jeunes si attachants à voir d'autres horizons et vivre autrement. C'est sûr que l'organisation de ce projet nous a conduit à rester souvent tard au collège et a impliqué des sacrifices personnels. On s'est lancé dans un défi un peu fou ; mais quand on voit le résultat, quand on vit les émotions qui ont été celles du voyage et quand on voit les sourires des élèves quand ils nous croisent dans la rue, on se dit que ça valait le coup !

Cette année, on relance le projet « Jaurès à vélo » avec un nouveau groupe de 28 élèves. Le parcours va changer un peu puisque nous voulons axer davantage le projet sur son côté interdisciplinaire. Nous passerons par les plages du débarquement pour célébrer le 70^e anniversaire de l'événement. Et le projet 2014-2015 est aussi en cours d'élaboration ; notre idée insensée est de faire un tour de France à vélo avec les élèves.



L'ÉVALUATION CERTIFICATIVE EN QUESTION*

Pour noter les élèves aux examens, l'EPS s'est dotée d'outils d'évaluation : les référentiels. Le SNEP académique de Créteil a organisé une table ronde dans le cadre des journées de l'EPS de décembre 2013 en présence de Benoît Hubert, secrétaire national du SNEP, Vincent Grosstephan, Maître de conférences en Sciences de l'Éducation, ESPE de l'académie de Reims et de Didier Chavrier, STAPS, Université d'Orléans.

* Retrouvez l'intégralité de l'interview sur le site : www.snepsu.net

Bruno Cremonesi : les référentiels d'évaluation en EPS sont-ils une nouveauté positive pour la discipline ?

Benoît Hubert : le mot lui-même est assez récent dans le champ de l'éducation. Issu du monde de l'entreprise, il est apparu en 1985 dans la voie professionnelle au sein du contrôle continu. Pour autant, si le mot est apparu tardivement, le concept qui l'entoure est présent bien antérieurement. Il faut pour cela se mettre d'accord sur ce qu'est un référentiel d'évaluation. Si cette notion est polymorphe, polysémique et possède plusieurs fonctions (Figari, 2006), on peut toutefois retenir que le référentiel constitue ce qui fait référence et donne une lecture de l'objet, définit les objectifs et les indicateurs qui permettent de mesurer leurs degrés d'atteinte. Il est constitué d'un ensemble de référents en comparaison desquels les productions des élèves (référés) seront évaluées. De tout temps, les enseignants ont eu à construire ces référentiels. Le tournant dans la discipline s'opère en 1983 au moment où l'EPS passe dans le premier groupe d'épreuve au baccalauréat. Cette intégration dans un diplôme à forte valeur symbolique a posé la question de la nécessité de construire des notes qui ne souffrent d'aucune contestation possible. Les différentes recherches menées alors par la docimologie ont montré qu'une « part d'ombre », une part subjective occupait une place importante dans les évaluations conduites. Cette part subjective, étudiée par diverses recherches, porte notamment sur les aspects « personnels », les aspects comportementaux de l'élève au cours des apprentissages : son assiduité, les efforts qu'il consent ou

non, sa participation, son investissement, etc., à mettre en regard avec les attentes implicites de l'enseignant sur ce que Perrenoud a appelé plus tard le « métier d'élève ».

Toute l'histoire récente de l'évaluation certificative en EPS a donc tourné autour de la manière de rendre le plus explicite possible ces aspects et de cadrer leurs évaluations. De 1993 avec l'évaluation construite autour de la performance, de la maîtrise d'exécution et des savoirs d'accompagnement aux compétences sociales et méthodologiques actuelles, les textes officiels n'ont eu de cesse de rechercher un moyen de borner ces aspects dans la recherche de la note juste pour une équité sur l'ensemble du territoire. Ce qui change en 2002 pour le Bac et en 2012 pour le DNB c'est la nature de la prescription. Alors que les enseignants étaient libres de concevoir leurs évaluations, le législateur introduit une nouvelle démarche en imposant un référentiel, les procédures d'évaluation sont définies ne laissant plus aucune marge (du moins formellement) aux enseignants. Le sentiment d'une dépossession du métier est grande, d'autant que ces nouvelles modalités sont instrumentalisées pour piloter des réformes programmatiques qui sont loin de faire l'unanimité. La réflexion doit porter sur ce qui nous semble utile de prescrire pour que l'évaluation rende

compte effectivement des apprentissages de nos élèves et soit la même pour l'ensemble du pays.

BC : les référentiels influencent-ils l'acte d'enseignement ?

Vincent Grosstephan : je m'intéresse, à partir d'une approche ergonomique, aux conséquences relatives au changement de logique opéré par la création des référentiels : on est passé d'une prescription d'objectifs (noter les élèves) à une prescription d'objectifs et de moyens (double évaluation et un outil référentiel national qui précise l'épreuve, les critères, le niveau des programmes à atteindre, une échelle de notation).

Les référentiels ne répondent-ils pas finalement à une demande des enseignants qui souhaitent qu'on les aide à mieux réaliser la tâche qu'on leur assigne, à savoir : évaluer pour noter les élèves ? Les référentiels d'évaluation sont un outil professionnel pour peu qu'ils permettent aux enseignants de remplir les fonctions pour lesquelles ils ont été construits :

- fixer les objectifs à atteindre par les élèves (visée de pilotage et de levier de transformation des contenus enseignés),
- évaluer, dans une perspective normative, les écarts entre ces objectifs et ce que font effectivement les élèves,
- aider à la lecture des performances

L'appréciation des performances scolaires relève donc d'un processus complexe où les enseignants naviguent entre une recherche de règles communes et explicites de notation et des arrangements multiples.



et des productions des élèves en facilitant le passage des critères aux indicateurs, communiquer les attentes aux élèves (voire aux parents et à l'administration).

L'approche ergonomique permet d'analyser la question de la prescription. Elle distingue les prescriptions exogènes, aussi appelées descendantes, de différentes natures : primaires (qui relèvent de l'institution : programmes, référentiels, consignes des IPR, des chefs d'établissement) ou secondaires (traduction des prescriptions primaires, par exemple dans le cadre de la formation). Ces prescriptions peuvent parfois s'avérer être des ressources utiles pour les enseignants. Par exemple : « je ne maîtrise pas cette APSA et les prescriptions (épreuve, critères...) m'aident dans ma tâche d'évaluateur ». Elles peuvent aussi être sources d'empêchements de l'activité (référentiel incompréhensible, critères inatteignables...).

Les prescriptions endogènes, aussi appelées remontantes, relèvent des collectifs de travail qui redéfinissent les conditions de passation de l'épreuve, les critères d'évaluation etc. Les élèves et leur investissement et/ou leur niveau mais aussi mes propres conceptions (mise en conformité du référentiel avec mes conceptions de l'APSA, de l'évaluation...) me poussent à intégrer d'autres critères que ceux présents dans le référentiel.

L'appréciation des performances scolaires relève donc d'un processus complexe où les enseignants naviguent entre une recherche de règles communes et explicites de notation et des arrangements multiples. Cette double démarche n'est

pas contradictoire car elle témoigne du besoin des enseignants de disposer de cette marge de liberté pour adapter leur évaluation aux spécificités de leurs élèves et de leurs classes. De ce point de vue, la « normalisation scolaire » de l'EPS, notamment en matière de prescriptions pour l'évaluation, doit être questionnée. Il me semble en effet qu'elle ne facilite pas des pratiques d'évaluation visant à favoriser la réussite des élèves.

BC : les référentiels d'évaluation peuvent-ils contribuer au développement de l'égalité entre les filles et les garçons ?

Didier Chavrier : voici une excellente question posée par les enseignant-e-s en formation professionnelle continue. Cette réflexion sur le rapport entre évaluation et égalité, que trop rarement avancée, demeure néanmoins centrale afin de pouvoir répondre à une des missions assignée au système éducatif : la lutte contre les discriminations sexuées. Faut-il ici rappeler que cet objectif est présent partout ? Nous le retrouvons par exemple au sein de la dernière convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif (2013-2018).

Ainsi, porter une réflexion sur le rapport entre évaluation et discriminations sexuées, c'est également se questionner sur l'égalité des chances et surtout l'égalité de traitement des élèves, indépendamment de leur sexe. Or, l'évaluation est loin d'être une activité neutre. Elle sous-tend et véhicule des représentations tacites sur les comportements attendus des élèves. L'évaluation demeure en effet

cette perception des conduites et, comme toute perception, celle-ci se structure amplement dans un inconscient social empreint de stéréotypes. L'évaluation, en tant qu'activité humaine de perception, ne saurait en effet être pleinement objective. Husserl ou Merleau-Ponty ont ici amplement étayé la subjectivité inhérente à toutes perceptions.

Dès lors, si l'évaluation ne peut être appréhendée comme la perception pure d'une réalité, elle contribue par conséquent activement à la construction et l'avènement d'une certaine forme de réalité.

La question du référentiel d'évaluation dans ce processus de perception - jugement - reconstruction de la réalité, apparaît centrale. Le référentiel pose en effet la question de la référence, des conceptions sous-jacentes ayant permis l'élaboration de cet « outil référence ». Ne pas interpellier cet instrument conduirait à délivrer des notes, des informations sans jamais se questionner sur les fondements mêmes de ces jugements.

En somme, soutenir une réflexion sur les référentiels d'évaluation apparaît être une condition nécessaire à la réalisation de l'égalité recherchée entre filles et garçons au sein de l'école mais ne saurait toutefois être une condition suffisante. La réflexion portée sur les référentiels semble en effet toucher davantage les considérations liées au curriculum formel (les programmes, les textes officiels) mais sa portée sur les curricula réels et cachés, l'action effective des enseignant-e-s sur le terrain, peut rester fortement limitée. Or, l'évaluation « en pratique » se structure davantage sur le curriculum réel et demeure amplement orientée par le curriculum caché. Les arrangements évaluatifs opérés, amplement employés, sont là pour nous le rappeler.

La réflexion sur les référentiels apparaît donc comme une étape incontournable mais ne saurait garantir à elle seule un traitement didactique et pédagogique œuvrant à l'élaboration d'une égalité sexuée à l'école. Le danger serait ici de croire qu'un simple instrument formalisé pourrait conduire les enseignant-e-s à se dégager d'un questionnement permanent sur leurs actions en faveur de l'égalité. Nous ciblons ici un des effets subversifs de la recherche de l'outil magique. Le référentiel, comme tout outil, dépend de l'utilisation concrète opérée en situation. Le référentiel est une dimension structurant un enseignement plus égalitaire mais ne demeure qu'une dimension parmi une myriade d'autres.

LA FORMATION AUX MÉTIERS DU SPORT : UNE QUESTION CENTRALE POUR SON STATUT SOCIAL ET CULTUREL

Regard sur le système de formation au métier du sport. Les attaques régulières sur le service public se traduisent par une baisse du niveau de formation et des diplômes. Conséquence : une disparition progressive du ministère des sports

La formation a toujours constitué le cœur de métier historique du service public des sports, imposant aux fédérations des exigences toujours contestées par celles-ci et entretenant une vive concurrence avec les STAPS. Bâties d'abord dans le dispositif de la formation professionnelle et non dans celui de la formation initiale sous statut scolaire ou universitaire (STAPS), les formations ont subi de profondes mutations ces 10 dernières années sous les coups de la privatisation et de la RGPP. Le constat est accablant.

Les changements majeurs survenus ces dix dernières années s'inscrivent délibérément dans la doctrine libérale du marché du travail où la notion d'employabilité et de compétences dominant au détriment des métiers et qualifications. Les gouvernements successifs ont choisi l'option d'un sport étiqueté loisir, cohésion sociale et santé, à faible contenu, éclipsant une vision exigeante de la formation. Ce glissement a des conséquences sans équivoque :

- Une privatisation des formations, justifiée par la vulgate « le privé fera mieux à moins cher ».

- Un passage des formations de brevets d'état d'éducateurs (BEES) à des formations d'animateurs (BPJEPS) ou autres certifications parce que : « c'est suffisant pour ce que demandent les consommateurs », « il n'y a pas besoin d'avoir un bon niveau de formation pour encadrer le sport en particulier auprès des enfants ».

Ce choix est souvent justifié par l'idée que pour les jeunes en échec scolaire il y a la solution de s'en sortir par cette filière

des formations professionnelles sportives. En conséquence n'en demandons pas trop sur le niveau de la formation. Ainsi ce champ de formation et ce secteur d'emploi sont toujours marqués par une grande majorité de diplômés de niveau IV (Bac) et V. Notre revendication de la nécessité d'élever le niveau de formation et de qualification est très loin d'être partagée par l'ensemble des acteurs politiques (État, CNOSF, employeurs,...).

Nous sommes passés d'une logique de service public à une logique de prestation de service. La formation « sport » qui était une politique au service de l'éducation est devenu un marché, au profit des « centres de formation » privés qui ont fleuri et se sont rués sur les formations rentables. Les conseils régionaux achètent désormais des formations avec les mêmes procédures de marchés publics que s'il s'agissait de ronds-points !

La diminution de la qualité générale des formations est éloquent à tous les niveaux de formation. Hormis les quelques services déconcentrés qui ont pu conserver des formations de qualité encadrées par des professeurs de sport et les trop rares CREPS survivants, les organismes privés ont saturé le marché de formations de type « discount » pédagogique. « Formateurs précaires uniquement titulaires de BEES, locaux low-cost, équipements sportifs loués au moins cher »... : tout est bon pour gagner plus d'argent. Et lorsque la Région qui s'occupe de la formation professionnelle ne souhaite pas financer cette mascarade, les banques prennent le relais et endettent les jeunes sur 5 ans.

Notre appréciation est confirmée par le rapport de l'inspection générale du ministère des sports de décembre 2013 sur l'évaluation des politiques de formation et de certification aux métiers du sport et de l'animation. L'IG souligne entre autres que « la mise en œuvre du dispositif de formation et de certification est marquée par un manque de concertation, une logique concurrentielle et par le contexte européen. »

Cette situation, dans la poursuite de la baisse des dépenses publiques peut ouvrir à terme, une libéralisation totale de ce secteur souhaitée par l'UE, à l'instar de ce qui se passe dans les pays anglo-saxons.

Le SNEP-FSU pense qu'il faut d'une part reconsidérer la formation aux métiers du sport dans une visée de formation initiale sous statut public tout en étant toujours en lien avec la formation professionnelle et continuée. D'autre part, il faut élever le niveau de formation et de qualification en envisageant à terme, la transformation du niveau V en niveau IV et en entraînant le niveau IV vers du niveau III (bac plus 2).

Ne pas l'admettre, c'est contribuer au plan symbolique à considérer le sport comme une sous-culture nécessitant un encadrement à bas coût. Admettre la nécessité d'une élévation du niveau de qualification, c'est au contraire l'appréhender comme une « œuvre » humaine, au même titre que d'autres, et un vecteur d'éducation à part entière.

antoinebarbier.drjcs@laposte.net
pascal.anger@snepfusu.net

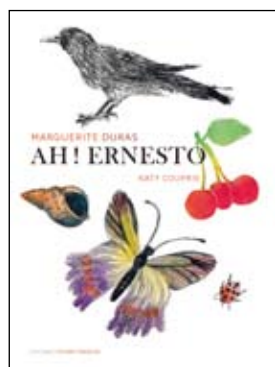
j'ai lu, j'ai vu



Le guide du jeune enseignant

Fabrice Hervieu-Wane, aux éditions Sciences Humaines

Sur la base d'expériences et d'ouvrages variés, l'auteur produit un propos mesuré sur les nombreux thèmes du métier de prof. Une bonne façon de balayer les questions professionnelles dans un style facile à lire et qui évite bien souvent les poncifs classiques de la presse éducative. BRUNO CREMONESI



Ah! Ernesto

Marguerite Duras et Katy Couprie, aux éditions Thierry Magnier

À l'approche du centenaire de Marguerite Duras en avril 2014, les éditions Thierry Magnier publient le seul livre de jeunesse de cette auteure. Les éditions ont proposé à Katy Couprie d'être embarquée dans l'aventure. Elle choisit de réaliser des illustrations complètement fantaisistes, diverses et drôles. En miroir lointain au texte, elle propose un mélange détonnant entre toile de fond des murs de l'école et apprenti sorcier... Le texte de Marguerite Duras n'est pas une petite histoire pour les petits. Elle parvient avec finesse à aborder une question cruciale en 1970, au lendemain de mai 68, quel type de citoyen l'école forme-t-elle? À sa sortie, *Ah! Ernesto* est jugé difficile et ne rencontrera pas le public. Duras raconte l'histoire d'un petit garçon, Ernesto, qui refuse de retourner à l'école. Sa maman lui demande : « Pourquoi? », « Parce que! » dit Ernesto « à l'école on m'apprend des choses que je ne sais pas. ». Voilà qui est tout de même surprenant... Ce petit garçon fait des réponses déconcertantes aux adultes, sait bien que même s'il résiste à cette école qui souhaite lui apprendre le savoir « des autres », de la société des lettrés ou des dominants, il finira par la force des choses par savoir... Un livre qui porte fondamentalement la question de l'école, du choix des savoirs et de l'éducabilité de tous et toutes. Nous faisons le vœu qu'en 2014 *Ernesto* rencontre ses lecteurs. BC

Riche, pourquoi pas toi?

Marion Montaigne, aux éditions Dargaud

Voilà une BD à ne surtout pas manquer! Marion Montaigne porte un regard caustique sur les riches en tant que classe sociale, en étroite collaboration avec Michel Pinçon et Monique Pinçon-charlot. Elle réussit, en une centaine de planches, à rendre compte du fonctionnement des élites et de leur relation au capital social, culturel et économique. Une BD qui donnera un aperçu du travail considérable entrepris par ce couple de sociologues qui a réalisé un objet d'étude inhabituel : les riches. Une lecture remplie d'humour qui plaira sans aucun doute à toutes les personnes qui s'intéressent un peu à notre société et sera irrésistible pour tous les militants politiques ou syndicaux. BC



La culture des individus

Bernard Lahire, aux éditions La Découverte/Poche

Cet ouvrage est le fruit d'une recherche majeure sur les pratiques culturelles des français, qui se sont radicalement modifiées au cours des trente dernières années. Les supports culturels et les lieux de diffusion de la culture se sont multipliés et diversifiés. Mais l'enquête montre aussi, qu'un cadre supérieur des années 90 lit en moyenne beaucoup moins que ne lisait un ouvrier spécialisé en 1973. Le livre porte un regard précis sur les pratiques culturelles telles qu'elles existent en fonction des classes sociales, mais aussi à l'intérieur d'un même individu. Selon Bourdieu et Passeron, les pratiques culturelles des classes dominantes étaient en général plus portées sur la culture « légitimée », tandis que les plus défavorisés semblaient se tourner vers des pratiques plus « populaires ». Même si Bernard Lahire reconnaît que les classes populaires sont toujours statistiquement tenues plus à l'écart de la culture « légitimée », il remet en cause l'analyse de ses prédécesseurs. Pour lui, un tel étiquetage pose problème car il existe, au sein de toutes les classes sociales, de nombreux profils culturels dissonants, qui loin de constituer une exception, sont très largement présents. Le livre montre que le rapport à la culture est autant une construction sociale qu'une aventure individuelle, susceptible de modifications profondes selon l'âge ou les événements de l'existence. La culture relève d'un combat intérieur permanent, d'une lutte contre des états parallèles de soi, comme en témoignent plusieurs enquêtés, qui regrettent de s'être « plantés devant une émission de variétés » alors qu'ils auraient mieux fait « de lire un bon livre ». Cet ouvrage est essentiel pour percevoir la diversité des pratiques culturelles mais aussi les représentations et les idées reçues que chacun colporte sur la culture de l'autre. VALÉRIE SULTAN



Le grand Larousse du Rugby

Olivier Villepreux, aux éditions Larousse

Tout amoureux de ce sport sera ravi de la réédition 2013 de cet incontournable livre publié aux éditions Larousse. Car entre le rugby et ses amateurs, comme aime le démontrer l'auteur, c'est une histoire d'amour ou sinon un compagnon de route, de l'enfance à l'âge adulte, une passion, un sport qui accompagne la vie. De superbes photos viennent illustrer les textes de l'auteur qui a une connaissance étayée du sport et de ses techniques. Un seul regret peut être, le thème du rugby avec ses auteurs et écrits littéraires et philosophiques, ou ses pédagogues, n'est pas du tout abordé. BC

